

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2024

PRESENTATION DE LA REUNION

Approbation du CR du dernier conseil : unanimité

Heure d'ouverture de séance : 19h13

Heure de fermeture de séance : 21h06

Secrétaire de séance : Claude Chaussadas

NOMS+PRENOMS	FONCTIONS	REP. CONV	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR
Vigneux Charlotte	Maire		P		
Daniaud Bernard	1 ^{er} Adjoint		Retard		Charlotte Vigneux
Retailleau Lison	2 ^{ème} Adjoint		P		
Chaussadas Claude	Délégué Urba		P		
Faucheron Noël	Délégué Env		Retard		Lison Retailleau
Breton Yannick	Conseiller			A	
Legall Claire	Conseiller		P		
Kerbrat Guillaume	Conseiller			A	
Lièvre Alexandre	Conseiller			A Excusé	
Mauny Cécile	Conseiller			A Excusée	
Maité Bouchu	Conseiller		P		
Antoine Bouchu	Conseiller		P		
Fabrice Ordronneau	Conseiller		P		

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Accroissement temporaire d'activité pour le Périscolaire
- 2- Accroissement temporaire d'activité pour le Service Technique
- 3- Tarif garderie au quart d'heure relatif au changement d'horaire de l'école
- 4- Loi APER suite à l'enquête publique
- 5- Alarme école

Questions diverses :

- Retour fête du 29 juin
- Retour fête de l'école
- Fête du 13 juillet
- Calendrier des CM du 3^{ème} trimestre 2024 (proposition)
- Permanences Elus du lundi
- Fermeture Mairie fin d'année

2024 -07-1 ■ Accroissement temporaire d'activité pour les services de périscolaire

Rapporteur : Madame Le Maire

Dans le cadre de l'accroissement d'activité relative à l'augmentation du nombre d'élèves pour l'année scolaire 2024-2025 ainsi que de la réglementation en vigueur sur le nombre d'encadrant obligatoire soit :

- 1 encadrant pour 10 élèves de moins de 6 ans
- 1 encadrant pour 14 élèves de plus de 6 ans

Considérant que pour l'année prochaine, le nombre d'élève de moins de 6 ans est en moyenne de 30 et que le nombre d'élève de + de 6 ans est en moyenne de 31, le nombre d'encadrant obligatoire est de 5.

Considérant qu'au-delà de 50 élèves, le directeur de la périscolaire ne peut être comptabilisé encadrant, il est nécessaire de réorganiser le service.

La solution proposée est la suivante :

Deux équipes (puisque'il y a deux services) :

- 1 équipe pour les petits : 1^{er} service : Déborah Marquet, Patricia Marquis, Jean-Claude Morelli (actuellement employé en technicité de surface dans les locaux de la périscolaire, il peut assurer le service de la cantine le midi en plus de ses attributions actuelles).
- 1 équipe pour les grands : 2^{ème} service : Elisabeth Shrevell, Emploi accroissement d'activité (voté ici)
- 1 Directeur de périscolaire non encadrant

La réglementation nous impose un agent diplômé de la petite enfance pour pouvoir encadrer le service de cantine le midi.

Nous avons reçu la candidature de Chantal Daniaud pour occuper ces fonctions. Elle est diplômée, expérimentée et a dépanné la commune à plusieurs reprises. Elle connaît notre organisation.

Actuellement retraitée, elle se tiendrait disponible au besoin ponctuel de cet accroissement de la façon suivante :

- Une mensualisation des heures à hauteur de 4 heures mensuelles avec un paiement des heures réelles complémentaires au mois.
- Une rémunération indice brut : 367, indice majoré : 366, Cat C.

Madame Le Maire soumet la création d'un contrat d'accroissement d'activité pour les services de périscolaire pour 12 mois selon les conditions ci-dessus au Vote du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Par7.....voix pour
.....1..... voix contre
.....1..... abstention

Madame Le Maire soumet la candidature de Madame Daniaud Chantal au vote du Conseil Municipal :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Par7..... voix pour
.....1..... voix contre
.....1..... abstention

2024 -07-2 ■ Accroissement temporaire d'activité pour les services techniques

Rapporteur : Madame Le Maire

Dans le cadre du départ en retraite du responsable technique (Jean -Yves LOUIS) effectif au 1^{er} juillet 2024, un contrat d'accroissement d'activité est proposé afin de renforcer l'équipe dans les périodes de fortes activités.

Monsieur Louis s'est proposé pour assurer ces fonctions en complément de sa retraite pour 12 mois, sa technicité, son expérience et son entente avec la nouvelle équipe étant un atout pour la commune.

Son indice serait identique à celui de sa fin de carrière soit : un indice brut de 432 et un indice majoré de 387.

Sa catégorie : C

Les heures réalisées sont pointées.

L'agent se garde la possibilité de refuser une intervention ou de ne pas être disponible.

L'agent accepte l'utilisation de son téléphone personnel comme contact pour la mairie.

Madame Le Maire soumet la création d'un contrat d'accroissement d'activité pour les services techniques pour 12 mois ainsi que les conditions liées à celui-ci comme évoqué ci-dessus au Vote du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Par8..... voix pour

.....0.... voix contre

..... 1..... abstention

Madame Le Maire soumet la candidature de Monsieur Louis Jean-Yves au vote du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Par8..... voix pour

.....0.... voix contre

..... 1.. abstention

2024 -07-3 ■ Tarif garderie au quart d'heure relatif au changement d'horaire de l'école

Rapporteur : Madame Le Maire

L'aménagement de deux services de restauration a pour conséquence le décalage d'un quart d'heure des horaires de l'école (début à 8h45 au lieu de 9h00).

De ce fait, le taux horaire de prise en charge auprès des services de périscolaire actuellement établi à la demi-heure doit être modifié au quart d'heure.

Madame Le Maire soumet au conseil municipal le vote d'une facturation au quart d'heure pour l'accueil périscolaire à compté de septembre 2024.

Madame Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Par9..... voix pour

..... voix contre

..... abstention

Rapporteur : Madame Le Maire

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 10 juin 2024 par laquelle elle avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 13 juin 2024 au 1^{er} juillet 2024 ainsi qu'un registre de concertation disponible en mairie qui avait pour objectif de permettre au public la formulation d'observations éventuelles.

Madame Le Maire présente le bilan de cette concertation ci-dessous :

- 0 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)
- 0 (nombre de personnes reçues via la consultation mairie)

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de Madame le Maire :

- **IDENTIFIE** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes identifiés dans la cartographie jointe à cette présente délibération.
- **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération :
 - Au Sous-préfet, secrétaire général adjoint, référent préfectoral des zones d'accélération d'énergies renouvelables,
 - À la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, dans le cadre de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PACET), du Schéma Directeur des énergies renouvelables et du PLUi en cours d'élaboration,
 - Au Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de Vendée (SYDEV), en tant que coordinateur des ZAEnR à l'échelle du département,
- **DELEGUE** à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral les droits pour remonter les couches de données SIG sur le portail cartographique des énergies renouvelables (<https://planification.climat-energie.gouv.fr/>) qui centralise l'ensemble.

Par9..... voix pour

..... voix contre

..... abstention



■ 2024 -06-5 : Alarme école

Rapporteur : Madame Le Maire

Dans le cadre d'un contrôle par le Coordonnateur de la Sécurité Départementale qui était venu à l'école l'année dernière (2023) à la demande du directeur de l'école pour faire un diagnostic sécurité, un système d'alarme avait été proposé afin de palier à tous type de dysfonctionnements actuellement observés.

Les exercices réalisés dernièrement (risques majeurs et attentat/intrusion) ont une nouvelle fois montré les limites de notre système d'alarme (talkies-walkies et corne de brume).

Dans le respect des précautions, vous trouverez ci-dessous un système proposé par les enseignants et validé par le Coordonnateur pour notre école.



DÉCOUVREZ LE PACK
PPMS MELODYS AUTONOME

Votre dispositif PPMS pour
1290€ HT

Déclencher 1x Carillon Melody's	+	Diffuser 1x Carillon Melody's interieur 1x Carillon Melody's extérieur
---	---	---

AVANTAGES

- Avec Melody's Autonome, avez la garantie d'une diffusion simple et rapide des alertes de confinement et d'intrusion.
- Bénéficiez de vos 10 années d'expérience dans les systèmes d'alarme PPMS.
- Ajoutez des nouvelles fonctionnalités grâce à notre système évolutif (caméras, sirènes...).
- Options possibles : Boîtier commande GSM pour émettre les forces de l'ordre (gendarmes, police...), Télécommandes de déclenchement à l'écart.

RÉFÉRENCES

Bodet a déjà équipé plus de 6500 établissements scolaires en France
Cantal, Creuse, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Mayenne, Nièvre, Oise, Paris, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Vendée.

Pour connaître votre revendeur le plus proche,
CONTACTEZ-NOUS : 02 41 46 26 80
ppms.bodet.com | commercial@bodet-timesport.com

Bodet
Time

PPMS 2016, Centrale à piles rechargeable
1 rue des Miroirs, 49100 Bourgueil, France
Téléphone : 02 41 46 26 80 | Email : commercial@bodet-timesport.com
Site internet : www.bodet-timesport.com

Les charges financières liées a cet investissement seront imputables au chapitre 65 : autres charges de gestion courante sur un compte alimenté pour la subvention des colos apprenantes qui finalement se gère indépendamment de la mairie.

Madame Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'autorisation de :

- Commander le système d'alarme ci-dessus présenté
- De lui donner l'autorisation de signer le devis ou le bon de commande relatif à cet article
- D'effectuer un controle de la mise en place du matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : De reporter au prochain conseil afin d'obtenir au moins un autre devis concernant le système d'alarme de l'école.

QUESTIONS DIVERSES

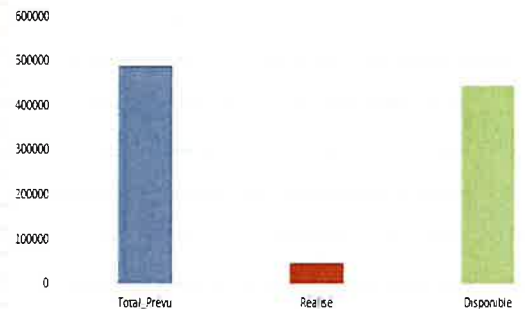
1- Point financier à 6 mois sur les dépenses de la commune, Madame Le Maire

DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Section	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	Disponible
	TOTAL		490070,9	45747,49	444323,41
	16 - Emprunts et dettes assimilées		53100	30884,49	22215,51
	16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	50000	30884,49	19115,51
	16 - Emprunts et dettes assimilées	165 - Dépôts et cautionnements reçus	3100	0	3100
	21 - Immobilisations corporelles		81671	7389,72	74281,28
	21 - Immobilisations corporelles	2131 - Constructions bâtiments publics	32021	0	32021
	21 - Immobilisations corporelles	2151 - Réseaux de voirie	0	39,28	-39,28
	21 - Immobilisations corporelles	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	0	7350,44	-7350,44
	21 - Immobilisations corporelles	2184 - Matériel de bureau et mobilier	6000	0	6000
	21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	43650	0	43650
	23 - Immobilisations en cours		355299,9	7473,28	347826,62
	23 - Immobilisations en cours	231 - Immobilisations corporelles en cours	355299,9	7473,28	347826,62

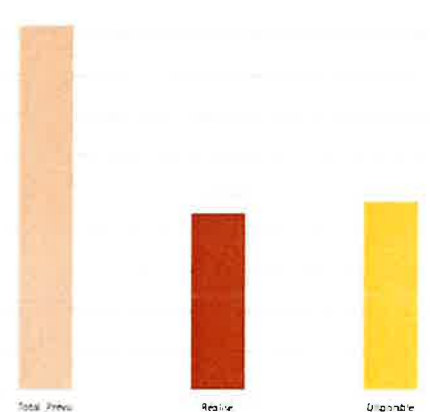
Depenses d'investissement à 6 mois



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHARGES A CARACTERE GENERALES

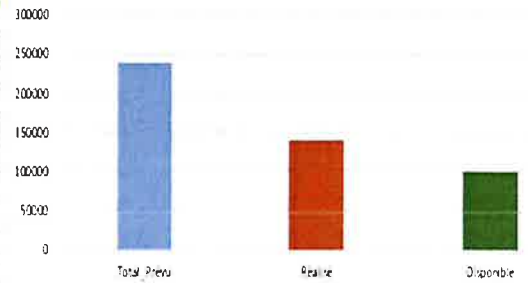
			Total Prévu	Réalisé	Disponible
F	011 - Charges à caractère général		185730	89952,87	95777,13
F	011 - Charges à caractère général	6042 - Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	26000	11352,18	14647,82
F	011 - Charges à caractère général	60511 - Eau et assainissement	2000	44,84	1955,16
F	011 - Charges à caractère général	60512 - Energie - Electricité	26000	17192,61	8807,39
F	011 - Charges à caractère général	60621 - Combustibles	7500	287,1	4629
F	011 - Charges à caractère général	60622 - Carburants	3500	2268,69	1231,31
F	011 - Charges à caractère général	60623 - Alimentation	1700	520,2	1179,8
F	011 - Charges à caractère général	60631 - Fournitures d'entretien	3600	671,59	2928,41
F	011 - Charges à caractère général	60632 - Fournitures de petit équipement	8550	3771,91	4778,09
F	011 - Charges à caractère général	60633 - Fournitures de voirie	7000	3131,67	3868,33
F	011 - Charges à caractère général	60636 - Vêtements de travail	1500	445,43	1054,57
F	011 - Charges à caractère général	6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	2600	878,85	1721,15
F	011 - Charges à caractère général	6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	100	0	100
F	011 - Charges à caractère général	6067 - Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	4880	322,32	4557,68
F	011 - Charges à caractère général	6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0	32,93	-32,93
F	011 - Charges à caractère général	613 - Locations	10000	5253,42	4746,58
F	011 - Charges à caractère général	61521 - Entretien et réparations sur terrains	500	4338,95	-3838,95
F	011 - Charges à caractère général	615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	9000	9864	-864
F	011 - Charges à caractère général	615231 - Entretien et réparations sur voiries	3000	1071,61	1928,39
F	011 - Charges à caractère général	61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	3000	2191,02	808,98
F	011 - Charges à caractère général	61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	1500	420	1080
F	011 - Charges à caractère général	6156 - Maintenance	16000	3348,33	12651,67
F	011 - Charges à caractère général	6161 - Primes d'assurances multirisques	11100	6373,33	4726,67
F	011 - Charges à caractère général	617 - Etudes et recherches	1400	0	1400
F	011 - Charges à caractère général	618 - Divers services extérieurs	3000	425,9	2574,1
F	011 - Charges à caractère général	622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4000	839,88	3160,12
F	011 - Charges à caractère général	623 - Publicité, publications, relations publiques	7000	3877,89	3122,11
F	011 - Charges à caractère général	624 - Transports de biens et transports collectifs	2000	108	1892
F	011 - Charges à caractère général	625 - Déplacements et missions	500	0	500
F	011 - Charges à caractère général	626 - Frais postaux et frais de télécommunications	10000	4107,08	5892,92
F	011 - Charges à caractère général	627 - Services bancaires et assimilés	100	40,24	59,76
F	011 - Charges à caractère général	6281 - Concours divers (cotisations...)	1200	653,21	546,79
F	011 - Charges à caractère général	62876 - Remboursements de frais au GFP de rattachement	1500	0	1500
F	011 - Charges à caractère général	635 - Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)	6000	3519	2481
F	011 - Charges à caractère général	637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organ...	0	16,79	-16,79

Depenses de fonctionnement charges à caractère générales



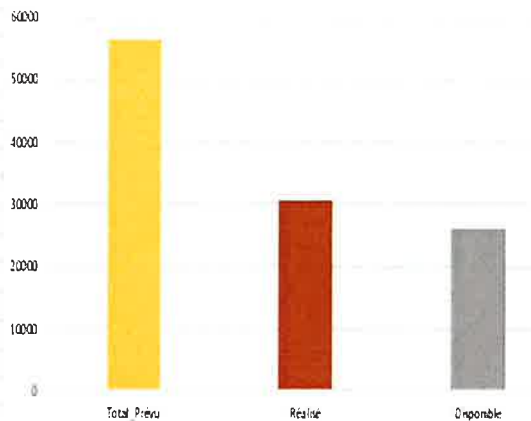
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHARGES DE PERSONNEL			Total_Prévu	Réalisé	Disponible
F	012 - Charges de personnel		238334	139204,7	99129,33
F	012 - Charges de personnel	6218 - Autre personnel extérieur	0	20,86	-20,86
F	012 - Charges de personnel	633 - Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	4300	2064,95	2235,05
F	012 - Charges de personnel	6411 - Personnel titulaire	160131	72783,39	87347,61
F	012 - Charges de personnel	6413 - Personnel non titulaire	10509	15035,78	-4526,78
F	012 - Charges de personnel	6417 - Rémunérations des apprentis	9394	4381,45	5012,55
F	012 - Charges de personnel	6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	52000	43890,74	8109,26
F	012 - Charges de personnel	6470 - Autres charges sociales	2000	1027,5	972,5
F	014 - Atténuations de produits		16245	6770	9475
F	014 - Atténuations de produits	739221 - FNGIR	16245	6770	9475

Dépenses de fonctionnement Charges de personnel



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			Total_Prévu	Réalisé	Disponible
D F	65 - Autres charges de gestion courante		56582,82	30513,5	26069,32
D F	65 - Autres charges de gestion courante	65311 - Indemnités de fonction (élus)	31320	16236,46	15083,54
D F	65 - Autres charges de gestion courante	65312 - Frais de mission et de déplacement (élus)	1100	0	1100
D F	65 - Autres charges de gestion courante	65313 - Cotisations de retraite (élus)	1200	361	839
D F	65 - Autres charges de gestion courante	65315 - Formation (élus)	0	140	-140
D F	65 - Autres charges de gestion courante	6553 - Service d'incendie	9744	10134,68	-390,68
D F	65 - Autres charges de gestion courante	65568 - Autres contributions	300	0	300
D F	65 - Autres charges de gestion courante	6558 - Autres contributions obligatoires	0	0	0
D F	65 - Autres charges de gestion courante	657341 - Subventions de fonctionnement aux communes membres	600	141	459
D F	65 - Autres charges de gestion courante	65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	12268,82	3500	8768,82
D F	65 - Autres charges de gestion courante	65888 - Autres charges diverses de gestion courante	50	0,36	49,64
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
D F	66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	12100	7025,28	5074,72
D F	67 - Charges spécifiques		4000	0	4000
D F	67 - Charges spécifiques	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4000	0	4000

Dépenses de fonctionnement autres charges de gestion courante



Observations : On constate que le budget 2024 est respecté à mi-parcours.
Un autre point sera fait à la fin de l'année.

2 - Retour sur la fête du 29 juin : Rapporteurs Lison Retailleau, Noël Faucheron, Bernard Daniaud

- Point producteurs : Très contents globalement.
- Préconisation : réduire l'amplitude horaire et ne pas faire la fête en même temps que la fête de l'école.

Certains intéressés pour faire un marché sur d'autres jours de la semaine dans la limite de 12 marchands.

- Participation des associations très opérationnelle
- Tenue caisse : 800.80 € (reste à imputer les consommables)

- Renouveler l'opération avec la mise en place d'un évènement :

Soit le week-end du 21 juin avec la fête de la musique (contrainte avec Holidays)

Soit le week-end du 29 juin mais forte probabilité que la fête de l'école se tienne ce jour là.

=> Voir en septembre avec Holidays.

=> Création d'une commission spécifique avec des référents associations et élus.

3- Retour de la fête de l'école : Lison Retailleau.

- Fête réussie, 220 repas servis, dynamique du bureau.
- Les gens sont très contents.

4- Fête du 13 juillet : Claire Le Gall

Banderolle opérationnelle ce vendredi à la Roche sur Yon, installation lundi par les ST
Groupe Zéphir K (merlatière) à 21h00.

Restauration : cocotte bio.

Crêpes et tartelettes, association On est Cap.

Buvette : Association On est Cap prévoir le petit tivoli + le grand tivoli en cas de pluie.

Apéro : 3 tables d'éclades.

Communication :
En cours pour distribution ce week-end.
Installation pour 16h00.

Remarques : voir à l'année pour des poubelles permettant le tri (square+ salle poly).

5- Calendrier des CM du 3^{ème} trimestre 2024

Une distribution de la proposition a été faite.
Dès les retours, une confirmation des dates de conseils sera diffusée.

6- Permanence des élus le lundi soir

Fermeture de la permanence des élus de 17h à 19h les lundis pour juillet et août.
Le calendrier des permanences de septembre à décembre 2024 sera communiqué fin août 2024.

7- Fermeture mairie 2024

- Fermeture Accueil les lundis du 15 juillet au 15 août 2024.
- Fermeture mairie du 24 décembre 2024 au soir au jeudi 2 janvier 2025 matin.

8- Madame le maire informe le conseil municipal que les CM seront filmés à partir de septembre et diffusés sur le site internet de la mairie

Approuvé le 2 juillet 2024
Charlotte VIGNEUX
Maire

